N° 2024/001/010

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**).

Secrétaire de séance : Christine **CLEMENT**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 13 février 2024.
Date de publication : 27 février 2024 au 27 avril 2024

****

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Le règlement intérieur de la médiathèque a pour objet de préciser et codifier les rapports entre les usagers et la structure. Il précise le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service ainsi que les droits et devoirs des usagers.
Compte tenu de la mise en place de la gratuité pour l'emprunt de document par les abonnés de la médiathèque, il y a lieu de modifier le règlement intérieur initial.
En outre, la prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services proposés depuis 2014, date de rédaction du règlement intérieur utilisé ce jour, imposent à la collectivité de revoir le règlement.

Mr le Maire propose donc d'approuver le nouveau règlement intérieur de la Maison d'Emilien.

Après délibération, le conseil municipal décide :
➔ **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la médiathèque
➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

Le secrétaire de séance,
Christine CLEMENT

MAIRIE DE SEEZ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024